

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 73

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 25 Mars 2016

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : M. JEAN-PIERRE BOUVET

OBJET

**RD 73 Sénas - Reclassement dans la voirie départementale des avenues de la
Ferrage et de la Capelette**

**DGACEEP Direction des Routes
Arrondissement de l'Etang de Berre
04 13 31 22 19**

PRESENTATION

Par délibération de la Commission Permanente du 22 juillet 2011, certaines sections des RD 72 et 73 situées en centre ville ont été reclassées dans la voirie communale de Sénas. Il avait alors été convenu avec la Commune, que pour assurer la continuité de la RD 73 jusqu'à la RD 7n en contournement du centre ancien, la partie de voirie communale composée des avenues de la Ferrage et de la Capelette serait reclassée dans la voirie départementale après réfection de la chaussée de l'avenue de la Ferrage par la Commune.

Les travaux de réfection étant maintenant terminés, il convient de procéder au reclassement définitif de cette voie dans la voirie départementale.

Conformément à l'article L 131-4 du code de la voirie routière modifié par la loi 2004-1343 du 9 décembre 2004 qui dispense d'enquête publique préalable le reclassement, sauf lorsque l'opération envisagée a pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par cette voie, le Département et la Commune peuvent se prononcer de façon définitive sur le reclassement envisagé.

Ce rapport n'aura aucune incidence financière sur le budget départemental.

PROPOSITION

Sur proposition de Monsieur le Délégué aux routes, je vous propose de bien vouloir approuver le reclassement définitif dans la voirie départementale de la partie de voirie communale composée des avenues de la Ferrage et de la Capelette, pour devenir la dernière section de la RD73 jusqu'à la RD7n.

Au bénéfice de ces considérations, je vous serais obligée de bien vouloir prendre la délibération ci-jointe.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL

